

25 août 2016

Un maillot de bain intégral est-il une menace pour l'ordre public français ?

Liberté vestimentaire des femmes ou tenue attentatoire aux libertés ...

Treize édiles français- dont le maire de Nice - viennent de prendre des arrêtés d'interdiction d'une tenue de bain **féminine** intégrale - appelée souvent burkini - sur les plages de 13 communes des côtes méditerranéennes, alléguant la possibilité de troubles à l'ordre public.

Le burkini est une marque australienne déposée. C'est une version allégée de la tenue de bain très couvrante imposée aux femmes par une interprétation restrictive des textes par certains courants islamistes.

Burkini, nikab, burka, ... sont tous des signes d'allégeance - voire d'obédience forcée à une norme imposée par un nouvel ordre politico-confessionnel et patriarcal.

Aux yeux des élu-e-s et militant-e-s d' EELV, ces tenues sont autant de remises en cause du libre arbitre des femmes, de leur dignité d'être humain. Etant la tenue de la "femme vertueuse", elles qualifient *de facto* les autres femmes comme indécentes.

Doit-on pour autant légiférer à ce sujet, surtout pour les espaces publics comme les plages, et participer ainsi à une surenchère islamophobe et sécuritaire ? Les réactions rapportées dans les espaces publics de Nice montrent bien que nous sommes dans un climat de xénophobie préoccupant à la suite de l'attentat du 14 juillet.

Par deux fois, pour deux plages différentes, les juges du tribunal administratif viennent de confirmer la validité de l'interdiction. Les attendus du deuxième jugement sont particulièrement "politiques", invoquant entre autres « l'expression d'une revendication identitaire ».

Cette inflation médiatique et judiciaire nous semble disproportionnée devant les crises majeures qui secouent le monde. **Reléguons le burkini et ses variantes à leur place d'accessoires vestimentaires, certes connotés, et renonçons rapidement à ces arrêtés liberticides et orientés.**

Seule une politique déterminée de lutte contre l'exclusion sociale, une éducation laïque sans concession contre le racisme, et la promotion d'une réelle égalité femmes/hommes, pourront éviter ou relativiser à long terme ces comportements ostentatoires.

- Mari-Luz Nicaise, mariluz@free.fr - 06 08 63 82 76
- Gwenaël Kervajan, gwenael@kervajan.net 06 17 93 08 56

Porte-parole régionaux d'EELV Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Laurent Lanquar, llanquar@gmail.com - 0.678.518.522

Porte-parole départemental d'EELV Alpes-Maritimes